



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Stratégie et politique agro-environnementales en Suisse

Brigitte Decrausaz,

Office fédéral de l'agriculture (Suisse)

Commission agriculture des Verts ,02.04.08



Présentation

1. Contexte et agriculture suisse en quelques chiffres
2. La stratégie agro-environnementale de la Suisse
3. La politique agro-environnementale de la Suisse
4. Exemple de mesures agro-environnementales et éco-conditionnalité
5. Objectifs agro-environnementaux et monitoring
6. Conclusions

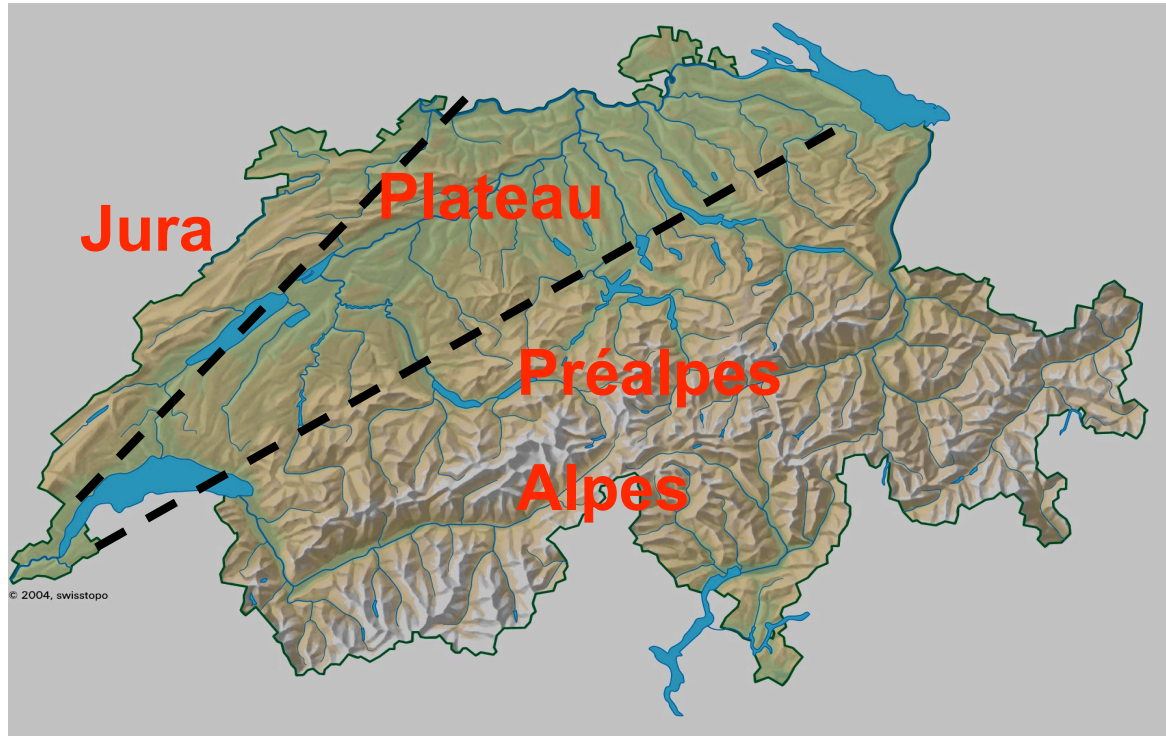


La Suisse



- La Suisse n'est pas membre de l'Union européenne
- La Suisse est une démocratie directe
- La Suisse est importatrice nette de produits agricoles

L'agriculture Suisse



L'agriculture Suisse



- Surface agricole utile: 1 million ha, dont 25 % de terres arables
- 66'000 exploitations, dont 56% en zones de collines et montagnes
- Surface moyenne: 16 ha, dont
 - 28% > 20 ha
 - 11% > 30 ha
- Changement structurel:
 - 2.5% / année
- Part au PIB: 1.1%
- Dépenses de la Confédération: 3.8 mrd. SFr. (7,3% du budget)



Tâches de l'agriculture

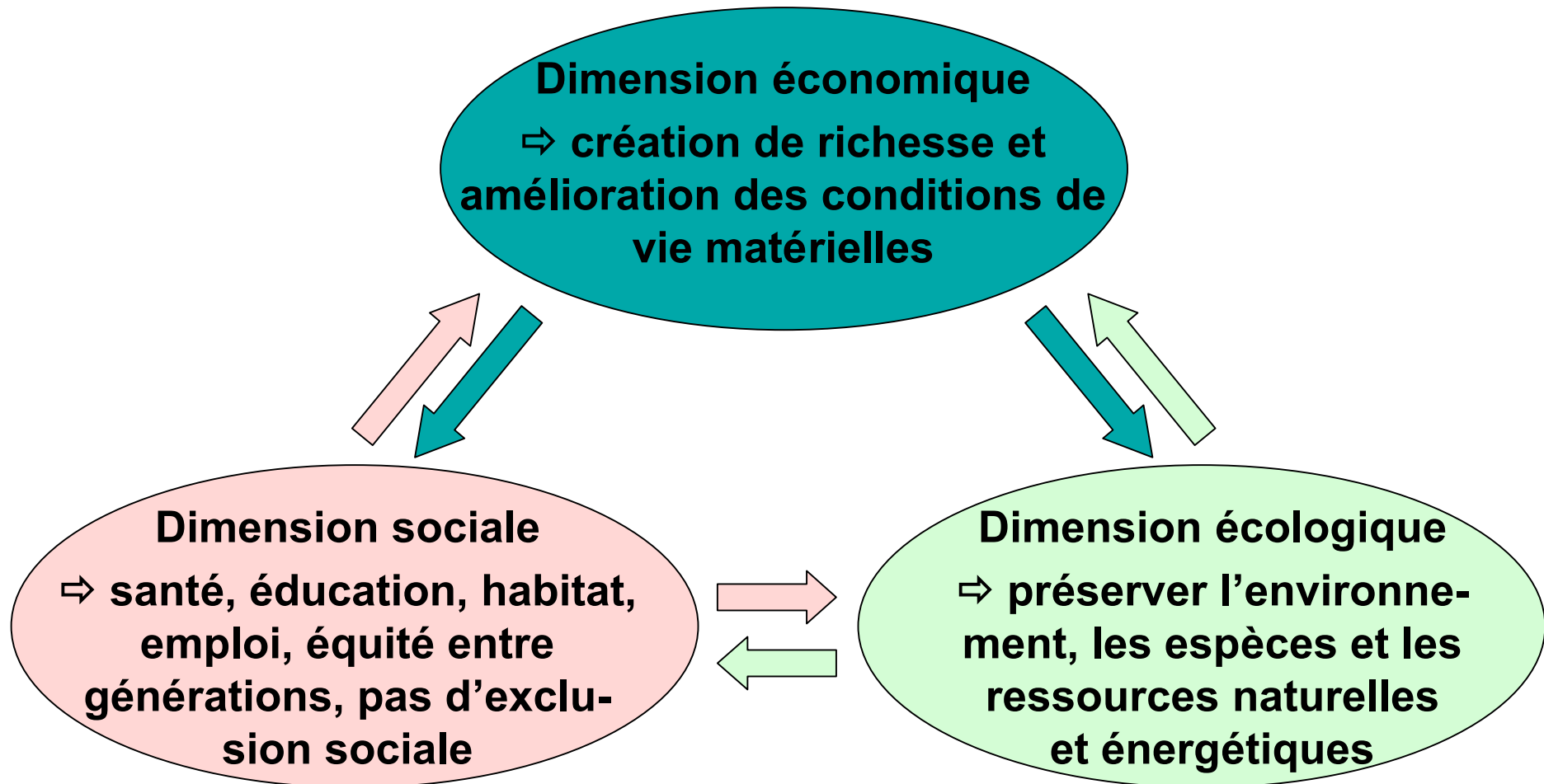
Article constitutionnel sur l'agriculture (1997)

L'agriculture suisse répond aux exigences du **développement durable** et celles du marché et contribue:

- Sécurité de l'approvisionnement
- Conservation des **ressources naturelles**
- Entretien du **paysage rural**
- Occupation décentralisée du territoire



Les 3 dimensions de la durabilité





Outils

Article constitutionnel sur l'agriculture

La Confédération

- complète le revenu agricole avec des **paiements directs** si l'exploitant satisfait des **exigences à caractère écologique**
- encourage par des **incitations financières** les exploitations particulièrement en accord avec la nature, l'environnement et le bien-être des animaux
- encourage la **recherche, la formation, la vulgarisation**
-



Stratégie agro-environnementale (1992)

1. Recherche, formation et vulgarisation: convaincre les agriculteurs de l'utilité de protéger l'environnement
2. Mesures d'incitations principalement d'ordre financier: le respect de l'environnement présente un intérêt économique
3. Prescriptions et charges à valeur obligatoire: comme pour les autres secteurs économiques.

-> Les mesures agro-environnementales incitatives sont développées avec les milieux intéressés



Intégration des divers acteurs

Les avantages :

- + implication de tous les partenaires dès le départ (communication)
- + prise en compte de tous les aspects (de l'administratif à la pratique)
- + recherche d'un compromis => acceptation élevée

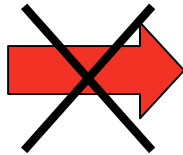
Les points faibles:

- la durée - et une certaine lourdeur - du processus
- tous les partenaires sont quelque peu déçus/frustrés (proposition trop ou pas assez radicale, limite de budget)!
- pas de solution courageuse, tranchante!



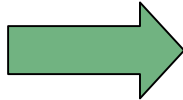
Evolution de la politique agricole suisse

Intervention de
l'Etat



Avant 1993

- Soutien liés aux produits
- Garantie de prise en charge
- Garantie de prix



A partir de 1993

- Soutien non lié aux produits
=> Paiements directs
- en fonction de la surface et cheptel, de la zone de production, combinable avec des mesures volontaires

Dès 1998, les exploitants doivent fournir les PER s'ils veulent recevoir des paiements directs (>éco-conditionnalité UE) !



Mesures de politique agro-environnementales

- **Tous les paiements directs** sont soumis à **éco-conditionnalité** (prestations écologiques requises)
- Paiements directs écologiques
 - **Contributions écologiques** pour l'agriculture biologique; la compensation écologique; exploitations extensives de surfaces agricoles
 - Contributions éthologiques pour le **bien-être des animaux** (sorties en plein air)
- **Programmes régionaux** : qualité des eaux; qualité de la biodiversité; mise en réseau des habitats semi-naturels
- Nouveau!: Programmes régionaux sur **l'utilisation durable des ressources naturelles**

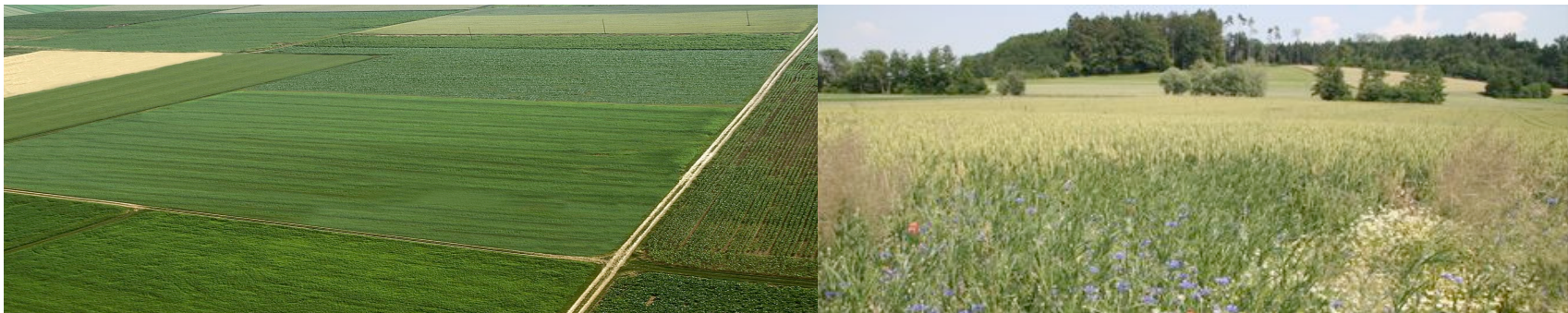


Eco-conditionnalité en Suisse

- Doit respecter les exigences légales environnementales et de protection des animaux
- Va au-delà des exigences environnementales légales

Les prestations écologiques requises (PER)

- Garde des animaux de rente respectueuse de l'espèce
- Assolement régulier (nombre et part minimales de cultures)
- Protection appropriée du sol (couverture des sols)
- Bilan des éléments fertilisants équilibré
- Utilisation ciblée des produits de traitement des plantes
- Part équitable de surfaces de compensation écologique (min. 7% habitats semi-naturels)





Programmes en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

Objectif

- **Utilisation plus efficace** de l'azote, du phosphore, des produits phytosanitaires et de l'énergie; protection et utilisation durable des sols et de la diversité biologique dans l'agriculture

Moyen

- **Aide initiale** pour l'introduction rapide de nouvelles techniques ou processus
- **Bottom-up**: Initiative des régions ou des branches de production
- Aide limitée à 6 ans car **rentable à moyen terme**
- Évaluation de l'utilité du programme: OFEV
- Financement du programme et responsabilité: OFAG



Les montants des contributions:

| | |
|--|--------------|
| Contribution à la surface | 775 € / ha |
| Supplément pour les terres ouvertes et cultures pérennes | 260 € / ha |
| Prairie permanente extensive: plaine | 970 € / ha |
| zones de montagne III et IV | 290 € / ha |
| Jachères florales (plaine) | 1'940 € / ha |
| Agriculture biologique: Grandes cultures / terres arables | 515 € / ha |
| Surfaces herbagères | 130 € / ha |
| OQE - qualité | 320 € / ha |
| OQE - mise en réseau | 320 € / ha |



Evaluation de la politique agro-environnementale

- Objectifs environnementaux qualitatifs et quantitatifs
- Monitoring agro-environnemental (indicateurs agro-environnementaux)
 - information
 - atteinte des objectifs et fixation des futurs objectifs
 - détection des problèmes
 - outil d'aide à la décision du politique
 - introduction ou adaptation de mesures

Analyses prospectives: modélisation des effets futurs de la politique agricole sur l'environnement



Objectifs agro-environnementaux

Objectifs **intermédiaires** à l'horizon **2005** adoptés par le Parlement suisse (année de base: généralement 1990)

| | <u>Objectifs</u> | <u>Résultats</u> |
|---|------------------|------------------|
| Réduction excédents azote | -23% | -6.5% |
| Réd. émissions ammoniac | -9% | -18% |
| Part des captages <40mgNO ₃ /l | 90% | 98% |
| Réd. Excédents phosphore | -50% | -67% |
| Réd. Utilisation pesticides | -30% | -31% |
| Surfaces compensation écologique | 10% | +11% |
| Compensation écologique plaine | 65'000 ha | 57'000 ha |
| Part surfaces PER + bio | 98% | 98% |



Objectifs agro-environnementaux

Objectifs **intermédiaires** à l'horizon **2015** en cours d'adoption par le Parlement suisse

| | <u>Objectifs</u> <u>2005</u> | <u>Objectifs</u> <u>2015</u> |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Réduction excédents azote | -23% | -23% |
| Réd. émissions ammoniac | -9% | -23% |
| Réd. excédents phosphore | -50% | -75% |
| Compensation écologique plaine | 65'000 ha | 65'000 ha |

Objectifs écologiques à long terme en discussion avec l'Office de l'environnement



Actuel! Développement des paiements directs

Mandat du Parlement suisse: Analyse de l'efficacité des paiements directs

- Quantifier les objectifs fixés par la Constitution fédérale
 - Sécurité de l'approvisionnement
 - Conservation des **ressources naturelles**
 - Entretien du **paysage rural**
 - Occupation décentralisée du territoire
- Proposition d'adaptation du système actuel PD en fonction des objectifs
- **Mandat du Conseil fédéral Négociation Accord de libre-échange avec UE dans le secteur agricole**



Résumé - conclusions

- Les mesures agro-environnementales doivent être **économiquement** intéressantes et **socialement** supportables (vitesse de la réforme).
- Convaincre les agriculteurs: Recherche, **Formation** et transfert des informations.
- Elaboration des mesures en **partenariat** avec les milieux concernés.
- **Communication**: Protection environnement = positif; n'est pas une contrainte.
« Utilisation de l'environnement » = Production de denrées alimentaires
- Délégation de la mise en œuvre aux instances régionales et professionnelles



Résumé et conclusions

- Depuis 1993, introduction graduelle de mesures agro-environnementales.
- **Eco-conditionnalité** élevée pour tous les soutiens financiers (-> qualité environnementale sur le territoire national)
- Programmes **ciblés** pour régions à problèmes environnementaux ou pour favoriser biodiversité/paysage
- Promouvoir les **initiatives**.
- Agriculture biologique: une alternative mais pas la seule.
- Adapter les paiements directs aux objectifs



Parti des Verts = l'allié des agriculteurs